



## Commission des sports

### 3311 - Aide au sport de haut niveau

#### Aide au forfait de haut niveau et aux Championnats de France (forfait, résultats et déplacements)

#### Rapport n° CP/2013/742

#### Service gestionnaire :

Service des sports

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de Haut niveau.

#### Aide aux forfaits de Haut Niveau

Le Département soutient les associations ayant une équipe de sport collectif évoluant dans les deux plus hautes divisions des championnats avec un forfait unique incluant les déplacements.

#### Aide aux Championnats de France : forfaits

Le Département soutient les équipes de sport collectif engagées en Championnat de France par le biais d'un forfait calculé en fonction de leur niveau de compétition.

#### Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Je vous précise que conformément, à la délibération du Conseil Général en date du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des aides forfaitaires sont diminués de 4%.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 15273                          | 65-6574-32      | 200 400,00 €                                     | 142 800,00 €                      | 57 600,00 €      |
| 15262                          | 65-6574-32      | 128 600,00 €                                     | 111 128,00 €                      | 43 488,00 €      |
| 15264                          | 65-6574-32      | 590 000,00 €                                     | 402 232,39 €                      | 107 285,75 €     |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 208 373,75 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

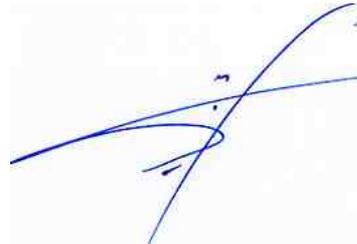
- 57 600,00 € au titre de l'aide aux forfaits de Haut Niveau ;
- 43 488,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France (forfaits) ;
- 107 285,75 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements).

*La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :*

- *le Strasbourg Volley-Ball ;*
- *la SIG Association ;*
- *le Cercle Jean-Sébastien Geispolsheim.*

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL